

**Zeitschrift:** Revue historique vaudoise  
**Herausgeber:** Société vaudoise d'histoire et d'archéologie  
**Band:** - (2004)  
  
**Vorwort:** Premessa = Préface = Introduction

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 10.04.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## PREMESSA

---

FABRIZIO PANZERA

ÉLISABETH SALVI – DANIELE TOSATO-RIGO

Le pagine che seguono sono il risultato di un incontro tenutosi la scorsa primavera successivamente in due capoluoghi della Svizzera « latina » : Bellinzona e Losanna.

Lo scopo delle giornate di studio svoltesi il 13-14 marzo a Bellinzona e l'11 aprile a Losanna era quello di avviare una riflessione sulla nascita di due cantoni — Ticino e Vaud — appartenenti alla minoranza latina della Confederazione e con un passato per molti versi simile : studiare quindi le similitudini e le diversità che hanno accompagnato la loro entrata nella Confederazione dell'Atto di Mediazione.

Tra il 1798 e il 1803, Ticino e Vaud passarono infatti entrambi dallo stato di baliaggi a quello di cantoni svizzeri. A questi nuovi cantoni e alla nuova Confederazione in generale, la Repubblica elvetica lasciò tuttavia in eredità, se non vere e proprie realizzazioni, almeno numerosi progetti e idee che avrebbero contribuito a risolvere i problemi posti dalla fine dell'*ancien régime* e dalla nascita dello Stato moderno. Il Convegno intendeva perciò confrontare le condizioni della creazione di uno Stato cantonale in due regioni soggette ai cantoni svizzeri da quasi tre secoli, ma anche vicine a grandi potenze e poste in zone d'influenze culturali dove erano prevalenti le correnti rivoluzionarie e repubblicane. La riflessione si è quindi articolata attorno soprattutto a due temi principali : l'eredità della Repubblica Elvetica e la sfida europea, e la costruzione dello Stato.

Le tre giornate del colloquio hanno comunque permesso, sia per il Ticino sia per Vaud, di superare l'ottica delle manifestazioni commemorative che sin qui avevano sempre contraddistinto le celebrazioni delle date del 1798 e del 1803. Infatti le esposizioni del 1898, del 1903 e del 1953 sino all'ultima, grande, del 1998, si sono sempre tradotte — anche se concepite e realizzate in modi differenti, con sequenze cronologiche le prime due, cronologico-tematiche quelle del '53, essenzialmente tematiche le ultime — in percorsi tesi a giustificare, se non proprio a glorificare, un'opera di edificazione dello Stato cantonale che trova un suo compimento nella realizzazione dello Stato liberale. In questo senso le date del 1798 e del 1803 sono state spesso interpretate (anche se talvolta in maniera non esplicita) come l'anticipazione di un percorso che si sarebbe poi dovuto quasi inevitabilmente concludere nel 1848.

L'idea di organizzare un colloquio, avente lo scopo di analizzare come due cantoni, entrambi « nuovi », ma anche molto diversi tra loro, fossero stati coinvolti nel grande vortice dell'Europa napoleonica, e fossero giunti all'alba del XIX secolo a entrare nella Confederazione, ha d'altra parte permesso di uscire dalla ristretta realtà cantonale. Grazie anche alla partecipazione di studiosi provenienti dall'estero, il confronto ha potuto inoltre essere allargato ad altre realtà ed a superare così i confini nazionali. L'idea cioè di promuovere non solo uno studio comparativo tra due regioni svizzere (diverse non solo geograficamente e culturalmente, ma pure per un differente percorso storico), ma anche di coinvolgere ricercatori abituati a studiare altre esperienze storiche, ha consentito di estendere lo sguardo oltre i confini di un cantone o di uno Stato e altresì costretto a tener conto di processi storici più ampi. Infatti, come il lettore potrà constatare leggendo le pagine che seguono, in non pochi contributi il discorso si snoda dagli ultimi decenni del Settecento per arrivare ben oltre gli esordi della Restaurazione.

Aperto con un dibattito pubblico a Bellinzona, tra *Giampiero Gianella*, cancelliere dello Stato del Ticino, i giornalisti *Moreno Bernasconi* (*Giornale del Popolo*, Lugano) e *Christoph Büchi* (*Neue Zürcher Zeitung*, Losanna) e *Claude Ruey*, presidente della Fondazione vaud2003.ch, il convegno di Bellinzona-Losanna traduce una volontà di scambio e di scoperta reciproca — illustrata, fra l'altro, dal bilinguismo di questo volume —, che, ci auguriamo non resti un esempio isolato, ma possa aprire la strada ad altre realizzazioni comuni.

Bellinzona / Losanna, gennaio 2004

## PRÉFACE

---

FABRIZIO PANZERA

ÉLISABETH SALVI – DANIELE TOSATO-RIGO

Les pages qui suivent sont le fruit d'une rencontre qui a eu lieu au printemps 2003 dans deux chefs-lieux de la Suisse « latine » : Bellinzone et Lausanne.

L'objectif des journées d'études qui se sont déroulées les 13-14 mars à Bellinzone et le 11 avril à Lausanne était d'entamer une réflexion sur la naissance de deux cantons, le Tessin et Vaud, appartenant l'un et l'autre à la minorité latine de la Confédération et dont le passé présentait plusieurs similitudes. Il s'agissait d'étudier ces points communs, tout comme les différences qui ont accompagné l'entrée des deux cantons dans la Suisse de l'Acte de Médiation.

De 1798 à 1803 le Tessin et Vaud ont passé du statut de bailliages sujets à celui de cantons confédérés. A ces nouveaux cantons et à la Confédération en général, la République helvétique a laissé en héritage, sinon des réalisations effectives, du moins de nombreux projets et idées qui contribuèrent à résoudre les problèmes posés par la fin de l'Ancien Régime et la naissance de l'État moderne. Le colloque entendait confronter les conditions de la création d'un État cantonal dans deux régions non seulement sujettes des cantons suisses depuis près de trois siècles, mais aussi voisines de grandes puissances et situées dans des zones d'influences culturelles largement touchées par les courants révolutionnaires et républicains. Les travaux furent organisés autour de deux axes de réflexion principaux : l'héritage de la République helvétique et le défi européen, et la construction de l'État.

Ce faisant, les journées d'études ont pu, pour le Tessin comme pour Vaud, aller au-delà de l'optique des expositions commémoratives qui avaient toujours distingué, voire opposé les dates de 1798 et de 1803. Au Tessin, en particulier, les expositions de 1898, 1903 et 1953, et jusqu'à la dernière, la grande manifestation de 1998, se sont toujours traduites — malgré une conception et une réalisation fort différentes, avec des séquences chronologiques pour les deux premières, chronologico-thématiques en 1953 et essentiellement thématiques pour la dernière — dans des parcours visant à justifier sinon à glorifier une œuvre d'édification de l'État cantonal parachevée avec la mise en place de l'État libéral. En ce sens, les dates de 1798 et 1803 ont fréquemment été interprétées (bien que parfois de manière non explicite) comme l'anticipation d'une trajectoire qui devait presque inévitablement trouver sa conclusion en 1848.

Un colloque visant à analyser comment deux cantons, « nouveaux » l'un et l'autre mais aussi très différents, furent impliqués dans la tourmente de l'Europe napoléonienne et en vinrent à l'aube du XIX<sup>e</sup> siècle à entrer dans la Confédération, permettait de sortir des limites de la réalité cantonale. En outre, la participation d'historiens étrangers a contribué à un élargissement de l'horizon au-delà des frontières nationales. L'idée non seulement de promouvoir une approche comparative entre deux régions suisses — qui se distinguent par leur géographie, leur culture et leur trajectoire historique — mais de faire appel à des chercheurs étudiant d'autres expériences historiques a conduit, outre à étendre le regard au-delà des frontières, à tenir compte de processus historiques plus larges. Aussi, comme le lecteur pourra le constater dans les pages qui suivent, plusieurs contributions s'ancrent-elles dans une période allant de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle jusqu'aux lendemains de la Restauration.

Ouvert par un débat public à Bellinzone, entre *Giampiero Gianella*, chancelier de l'État du Tessin et *Claude Ruey*, président de la Fondation vaud2003.ch, débat présenté et dirigé par les journalistes *Moreno Bernasconi* (*Giornale del Popolo*, Lugano) et *Christoph Büchi* (*Neue Zürcher Zeitung*, Lausanne), le colloque de Bellinzone-Lausanne est l'expression d'une volonté d'échange et de découverte réciproque — illustrée notamment par le bilinguisme de ce volume — dont on souhaite que, loin de rester un exemple isolé, elle puisse ouvrir la voie à d'autres réalisations communes.

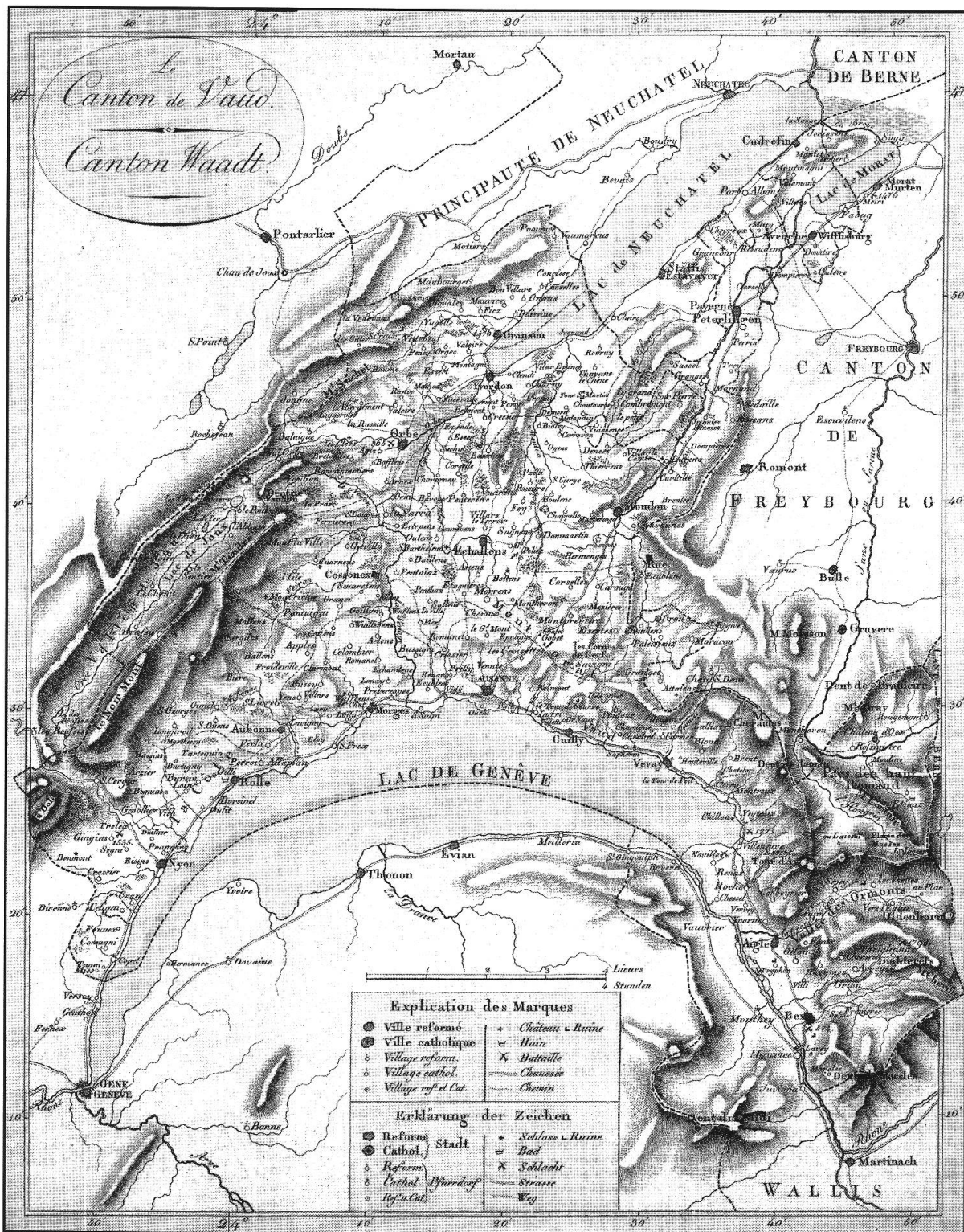
Lausanne/Bellinzone, janvier 2004

## ABBREVIAZIONI

## ABRÉVIATIONS

ACV	Archives cantonales vaudoises
AEBE	Archives d'État, Berne
AFS	Archives fédérales suisses, Berne
ASMi	Archivio di Stato, Milano
AST	<i>Archivio Storico Ticinese</i>
ASTi	Archivio di Stato del Cantone Ticino
BSSI	<i>Bollettino storico della Svizzera italiana</i>
DHBS	<i>Dictionnaire historique et biographique de la Suisse</i> , Neuchâtel, 1921-1934, 7 t. et 2 suppl.
DHS	<i>Dictionnaire historique de la Suisse</i> , Neuchâtel, 2002→
RHV	<i>Revue historique vaudoise</i> , Lausanne, 1893→
MDR	<i>Mémoires et Documents publiés par la Société d'Histoire de la Suisse Romande</i> , Lausanne, (1 <sup>ère</sup> série : 1838-1898), (2 <sup>e</sup> série : 1887-1937), (3 <sup>e</sup> série : 1941-1993), (4 <sup>e</sup> série 1993→)





Le Canton de Vaud à l'époque de la Médiation, Carte dessinée par H. Keller et gravée par J. J. Scheurman, 1810 (ACV, GC 1979, Photographie Rémy Gindroz)





## INTRODUCTION

---

DANIÈLE TOSATO-RIGO

C'est peu dire que pour les historien(ne)s tout Bicentenaire est un terrain miné. Parce que l'appel circonstancié à la mémoire tend à perpétuer la vision des vainqueurs et parce qu'il en découle une tendance à fixer l'histoire plutôt qu'à en renouveler le questionnement. Sans compter que commémorer, c'est mettre sous les feux de la rampe un événement dont l'importance s'accroît proportionnellement à l'éclipse passagère de ceux qui l'ont accompagné. Faut-il rappeler qu'hier encore on commémorait les révolutions de 1798 et l'entrée de la Suisse dans la modernité, et qu'aujourd'hui c'est l'Acte de Médiation qui prend les devants de la scène, promu à son tour charte fondatrice de la Suisse moderne, au risque de confondre le public amateur d'histoire qui ne sait plus trop à quelle révolution se vouer ? Un colloque sur la Médiation intégré dans les manifestations du Bicentenaire était donc un objet à risque. Penser une étude dans un espace chronologique plus large — englobant les révolutions et l'héritage de l'Ancien Régime — autour de deux régions anciennement sujettes de cantons suisses, pour examiner leur passage à l'État cantonal au sein d'une Europe entraînée dans l'aventure napoléonienne transformait l'exercice de commémoration convenu en un débat qui se proposait de revisiter les liens collectifs, tout en confrontant l'histoire des deux minorités latines de Suisse qui ont tout à découvrir l'une de l'autre.

A cet égard on relèvera au fil des pages du présent volume que si l'empreinte d'une matrice commune imprimée par l'Acte de Médiation aux deux cantons nouvellement souverains est incontestable, elle paraît avoir exercé dans l'un et dans l'autre des effets diamétralement opposés quant à l'émergence d'une identité cantonale. Tandis que la première identité tessinoise, fragmentée en appartenances communautaires et villageoises, se développe contre l'État moderne, contre la centralisation, l'identité vaudoise, elle, se construit en opposition à l'Ancien Régime. Les discours des patriotes de la Société des Amis de la Liberté, analysés par *Patrick Monbaron* dans une réflexion sur le concept de patrie, sont éloquentes sur ce point. « Sous l'Ancien Régime, déclare le professeur Jean-Samuel François du haut de la tribune, nous n'avions point de patrie ; il en existait une pour les individus privilégiés et le reste n'était que vil troupeau ». En 1798, l'un des premiers actes des autorités provisoires vaudoises avait été de réclamer à l'ancien souverain

les archives du pays de Vaud. Dès la mise en place de l'État cantonal, comme le montre *Robert Pictet*, le gouvernement conscient du fait qu'il n'existe pas de souveraineté sans mémoire développe une intense activité administrative visant à organiser les archives et à assurer sa maîtrise de l'information. *Gilbert Coutaz* souligne que le XIX<sup>e</sup> siècle est marqué dès ses premières années par une production historique vaudoise qui va s'accroissant. Elle investit conjointement le champ de l'histoire locale et cantonale, faisant par ailleurs une entrée remarquée dans les dictionnaires.

Davantage qu'en réaction à l'Ancien Régime, l'identité tessinoise se construit, elle, en opposition à la République helvétique, perçue comme une tentative imposée de l'extérieur — comme le montre l'échange entre Dalberti et Usteri analysé par *Massimiliano Ferri* — de créer un État fossoyeur des autonomies locales auxquelles les habitants des terres tessinoises étaient habitués depuis des siècles. En 1798, relève *Fabrizio Panzera*, nulle adhésion à l'Helvétique n'est perceptible et les populations des anciens bailliages aspiraient plutôt à des fédérations de petites républiques (vraisemblablement sur le modèle des Liges grises) qu'à la formation d'un « canton ».

C'est la raison pour laquelle l'État cantonal de 1803 fut l'objet d'une plus grande adhésion que les deux cantons de Lugano et de Bellinzone créés en 1798 et, dans son ensemble, que l'Helvétique : la Constitution de l'Acte de Médiation garantissait aux Tessinois — par le biais des communes, des cercles et des districts de même que par l'octroi de sièges au Grand Conseil tenant compte de la répartition territoriale au sein du canton — une plus large défense des autonomies communales. Ce nonobstant, la mise en place des structures politiques et administratives du nouvel État cantonal n'alla pas sans difficultés, comme le montre l'auteur dont la contribution aborde également l'épineux chapitre des relations entre Église et État. Aux yeux de la classe politique vaudoise, peu désireuse de revenir sous la domination bernoise qui avait encore des nostalgiques dans le canton, la République helvétique apparaissait au contraire comme le seul rempart susceptible d'empêcher un retour à l'Ancien Régime. Aussi, comme le souligne *François Jequier*, les Vaudois en ont-ils été les plus fidèles soutiens, occupant des places de premier plan au sein du gouvernement et payant au prix fort l'occupation française.

Vaud et le Tessin n'arrivent pas à la Médiation dans les mêmes conditions de préparation politique. La faiblesse des facteurs d'unification est particulièrement évidente dans l'histoire des bailliages de la Suisse italienne où la société rurale traditionnelle catholique entre en opposition avec les conceptions républicaines d'un espace politique et économique unitaire. Alors que le Tessin se heurte aux difficultés liées à la construction d'un État embryonnaire, Vaud est vraisemblablement mieux disposé à l'égard de l'expérience étatique après les 262 ans de domination bernoise. *Sandro Guzzi* relève le poids de cet héritage. Berne a posé les jalons d'une unification fiscale, économique et juridique du territoire vaudois inexistante au Tessin où la « patrie » correspondait en priorité à la commune, à la paroisse, voire au district. Le rôle joué par le facteur confessionnel est souligné par l'auteur : d'un côté un protestantisme d'État, de l'autre une Église catholique qui représente un contre-pouvoir. Étroitement imbriquée dans sa composition sociale à la commune, elle a renforcé l'autorité et l'autonomie de cette dernière par rapport aux pouvoirs cantonaux.

L'intérêt de l'approche comparatiste, outre celui d'un incontestable élargissement d'horizon, réside aussi dans la mise en cause qu'elle suscite de certaines évidences. Au Tessin, la résistance des communautés au développement de la souveraineté cantonale n'occulte-t-elle pas quelque peu l'« helvétisme » de la couche dirigeante et la capacité d'adaptation de cette dernière aux transformations du pouvoir ? Quelle culture politique commune rapproche la nouvelle classe dirigeante tessinoise et vaudoise à l'issue de l'expérience révolutionnaire qu'elle a contribué à gérer ? Et à l'inverse, cette identité vaudoise, si forte en apparence, concerne-t-elle d'autres milieux que les élites ? Quelle part doit-elle à la construction ultérieure de l'historiographie radicale et de sa « légende noire » du régime bernois, relayée par le patriotisme vaudois exalté à la fin du siècle ? Enfin, qu'en est-il en pays de Vaud du rôle et de la perception de la commune ? *Marianne Stubenvoll* relève à ce sujet dans son analyse du discours antinobiliaire qu'au seuil de la Médiation cette entité s'avère déjà fort éloignée de la simple circonscription administrative du temps de Leurs Excellences de Berne. Soumettre à une enquête approfondie la transformation politique des communes au cours de la révolution, comme l'évoque l'auteure, permettrait d'en savoir davantage sur leur rôle de relais ou de contre-poids au développement d'une identité cantonale.

La question de l'identité cantonale se décline sous de multiples facettes. Elle traduit aussi, et peut-être surtout, comme le relève *Sandro Guzzi*, une attitude « réactive », voire une « option de repli » dans un contexte donné. En ce sens, le choix des Tessinois pour la Suisse, qui a fait couler beaucoup d'encre, pourrait refléter avant tout la crainte d'être annexés par leurs voisins cisalpins et la méfiance à l'égard des réformes auxquelles ces derniers furent soumis dès le XVIII<sup>e</sup> siècle par leurs souverains. Mais l'identité cantonale recouvre aussi au point de les occulter parfois de multiples et contradictoires sentiments d'appartenance que l'auteur suggère d'approfondir dans l'étude de la communauté villageoise, de la famille et des rapports de genre.

Le passage à l'État cantonal pose la question de l'intégration. De l'entité nationale promue par la République helvétique, la Médiation a repris les principes de liberté et d'égalité en les transférant à de nouveaux espaces. Plusieurs contributions du présent volume mettent en lumière des débats, autour des modalités d'intégration du citoyen à l'État cantonal, qui n'ont rien perdu de leur actualité. Uniformité ou pluralité linguistique, ouverture ou restriction de l'accès aux biens communaux, aux droits civiques et politiques constituent autant d'aspects — et la liste est bien sûr loin d'être exhaustive — d'un processus de construction de l'État qui cumule inclusion et exclusion. Ainsi lorsqu'il décide de supprimer six paroisses sur les sept de langue allemande existant dans le canton, et avec elles les fonctions d'intermédiaires culturels assurées par leurs pasteurs auprès de la population germanophone, le gouvernement vaudois de la Médiation pose à son insu, comme le relève *Norbert Furrer*, les bases d'une politique linguistique qui fera date en Suisse : celle de la territorialité des langues. Mais à quel prix ? Le retour au système fédératif marque, selon *Silvia Arlettaz*, les limites d'une intégration désormais pensée comme prioritairement cantonale. Face à la primauté du principe d'origine, relève l'auteure, les ressortissants

d'autres cantons rejoignent les non Suisses dans la liste des étrangers en territoire vaudois. Par le biais d'une étude de l'intégration par la naturalisation, on saura bientôt dans quelle mesure le nouvel État cantonal a eu le besoin ou le dessein politique d'accroître le nombre de ses citoyens.

La transformation du mode de propriété n'est pas le dernier élément à invoquer dans les mutations qui ont accompagné la création de l'État cantonal. En abolissant les droits féodaux, comme le suggère *François Flouck*, le nouveau gouvernement cantonal a introduit une fiscalité centralisée sous le contrôle exclusif de l'État, où le propriétaire ne relève directement plus que de ce dernier, un enjeu essentiel dans le processus d'affirmation de l'État vaudois. En revanche, il faudra attendre les années 1830, selon *François de Capitani*, pour voir la société des notables dont le mode de vie est demeuré très proche du XVIII<sup>e</sup> siècle, remise en question par de nouvelles élites qui se créent avec les transformations économiques du siècle.

Contraires au principe d'égalité, mais fondées sur des droits de propriété, les prérogatives politiques et économiques accordées par les communes à leurs bourgeois ont été violemment discutées aussi bien du côté vaudois que du côté tessinois. L'analyse comparative de ce débat juridique, à laquelle procède *Denis Tappy*, démontre, si besoin était, la nécessité et l'intérêt de soumettre à un examen approfondi la matrice commune de 1803. En partant tous deux d'une constitution similaire, les droits vaudois et tessinois aboutissent en effet à des résultats opposés : le premier instaure un système qui met fin à l'autorité parallèle des bourgeoisies, tandis que le second confirme les droits bourgeoisiaux.

Au nombre des droits des citoyens promulgués par la Constitution helvétique figurait la liberté de presse et d'opinion. Les contributions de *Fabrizio Mena* et de *Silvio Corsini* montrent qu'à la Médiation cette dernière a fait l'objet de nombreuses restrictions. On assiste selon les auteurs au rétablissement d'une censure entendue comme contrôle préalable, inconnue sous l'Ancien Régime. Tandis que le gouvernement vaudois l'a imposé comme un acte souverain, sans consultation du Grand Conseil, dès les premiers mois de son activité, le gouvernement tessinois édicte en 1806 un nouveau règlement sur la censure à la suite des menaces d'invasion de Napoléon.

La « naissance » des cantons de Vaud et du Tessin prend place dans un contexte particulier : celui d'une Suisse qui, comme le souligne *Carlo Moos*, fait partie d'un système supranational. L'auteur invite à réévaluer cette empreinte étrangère sur l'histoire suisse dans le cadre d'une période de mutations plus large, dont il analyse les ruptures et les continuités, relevant son caractère d'« impulsion innovatrice » à certains égards : par la personne du Landamman qui les préside, les institutions étatiques gagnent en fluidité.

Plusieurs contributions du présent volume apportent sur l'Europe napoléonienne un éclairage inédit. La Lombardie autrichienne avait, rappelons-le, connu depuis les années 1760 une profonde transformation de ses institutions ; celles-ci avaient permis à l'élite milanaise d'accompagner le mouvement des Réformes et de participer aux expériences révolutionnaires et constitutionnelles qui virent l'Autriche perdre le contrôle sur l'État de Milan. La capitale lombarde devient

dès 1796 le centre de l'État cisalpin. Le regard conjoint sur les deux républiques-sœurs amène *Élisabeth Salvi* à relever, au travers de la figure de l'agent, la fragile soumission de l'Helvétique et la relative liberté de la Cisalpine dans le contexte diplomatique.

Autour de la figure du préfet (qui au demeurant mériterait incontestablement une étude à l'échelle suisse), *Livio Antonielli* décrit l'oscillation d'une fonction entre son modèle napoléonien et son inscription dans un contexte institutionnel où le personnel milanais tente d'intégrer la tradition lombardo-habsbourgeoise en entourant le préfet d'autres instances à même d'en conditionner profondément l'autorité.

Les visées annexionnistes de la grande République italienne sur le Tessin — dont les terres avaient été définitivement perdues en 1512 au profit des Douze Cantons — sont analysées par *Antonino de Francesco*. L'auteur montre l'hétérogénéité du camp de ses partisans qui, contrairement à leurs attentes, ne trouveront pas l'appui souhaité dans la personne du Médiateur, soucieux de limiter le rôle politique de la Lombardie cisalpine et républicaine. La contribution de *Vittorio Criscuolo* met en évidence le rapport de Napoléon à l'Europe : en bouleversant les équilibres traditionnels de la vieille Europe pour réaliser le projet d'une monarchie universelle que l'on attribue généralement à Louis XIV, l'empereur a aussi détruit les fondements sur lesquels la conscience de l'unité européenne s'était érigée au XVIII<sup>e</sup> siècle. Quant aux résistances à l'ordre napoléonien (dont l'inventaire analytique reste à faire au niveau suisse), elles se sont traduites par un vaste mouvement d'insurrections jusqu'en Italie du Nord, étudié par *Edoardo Bressan* qui y voit une vague de refus de la modernité apportée par la Révolution française dont le Médiateur est l'héritier.

Les regards croisés portés sur l'histoire vaudoise et tessinoise dans leur contexte international soulèvent de nouvelles pistes de recherches. Le lecteur en retrouvera la substance dans les tables rondes conclusives du colloque, retranscrites ici intégralement, et ponctuées d'un commentaire de *Raffaello Ceschi* consacré à l'approche comparative qui a enrichi ces journées.



LA SVIZZERA NEL SISTEMA NAPOLEONICO : SGUARDI INCROCIATI  
LA SUISSSE DANS LE SYSTÈME NAPOLÉONIEN : REGARDS CROISÉS





---

Charles Thevenin, *Passage du Grand Saint-Bernard 1800*,  
1806, huile sur toile (Château de Versailles, Photo RMN, Gérard Blot)